



Le nombre de nouvelles rentes AI reste faible

Évolution 2019 du nombre pondéré de rentes dans l'assurance-invalidité

Date : 10 juin 2020

L'an dernier, le nombre de nouvelles rentes AI n'a pratiquement pas changé. En 2019, 15 500 nouvelles rentes pondérées ont été perçues, soit 100 de plus (+ 0,6 %) que l'année précédente. Depuis l'entrée en vigueur de la 5^e révision de l'AI en 2008, le nombre annuel de nouvelles rentes a diminué de 12,4 %. Depuis quelques années, l'évolution des nouvelles rentes s'est stabilisée.

En janvier 2020, le nombre de rentes AI pondérées en cours était de 215 600, ce qui correspond à une baisse de 600 rentes par rapport à l'année précédente. L'effectif, qui détermine l'évolution des coûts supportés par l'AI au titre des rentes, a diminué de 14,7 % depuis janvier 2008. Comme prévu, le recul de l'effectif des rentes se stabilise progressivement.

Nouvelles rentes

Le nombre de nouvelles rentes pondérées évolue de manière stable

En 2019, 15 500 nouvelles rentes pondérées ont été perçues en Suisse et à l'étranger (la pondération consiste à compter une rente entière pour 1, trois quarts de rente pour 0,75, une demi-rente pour 0,5 et un quart de rente pour 0,25, en vue de chiffrer le coût des rentes). Ainsi, par rapport à 2018, le nombre de nouvelles rentes a augmenté de 100, et il a diminué de 45 % depuis l'année 2003, où il culminait à 28 200. Depuis l'entrée en vigueur de la 5^e révision de l'AI en 2008, le nombre annuel de nouvelles rentes a diminué de 12,4 %. Dans l'ensemble, le nombre de nouvelles rentes évolue de manière stable depuis 2011.

Rentes en cours

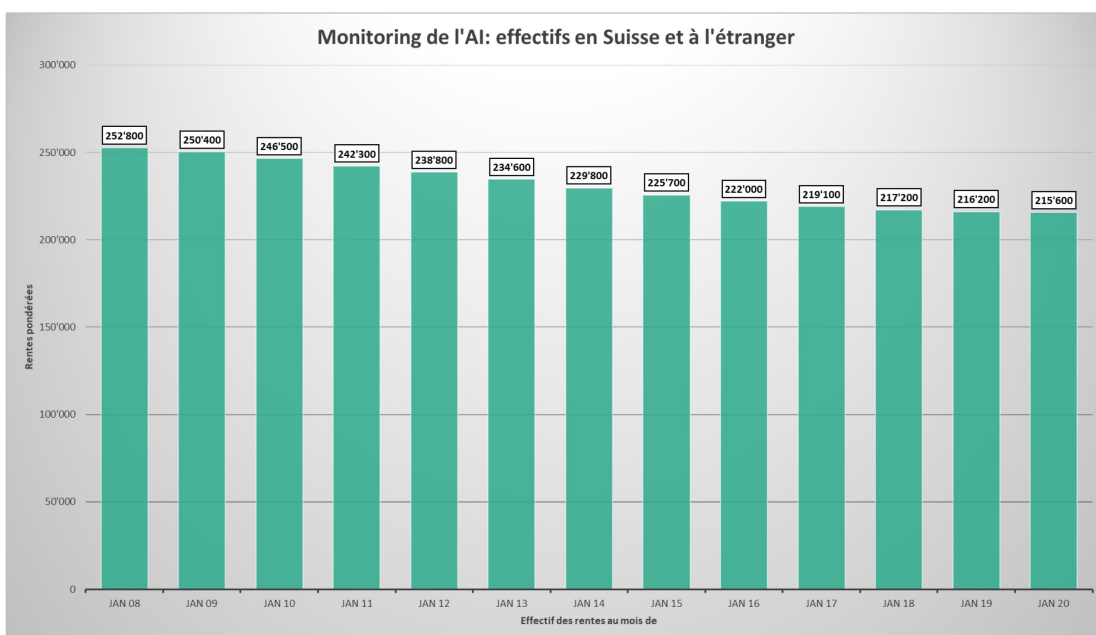
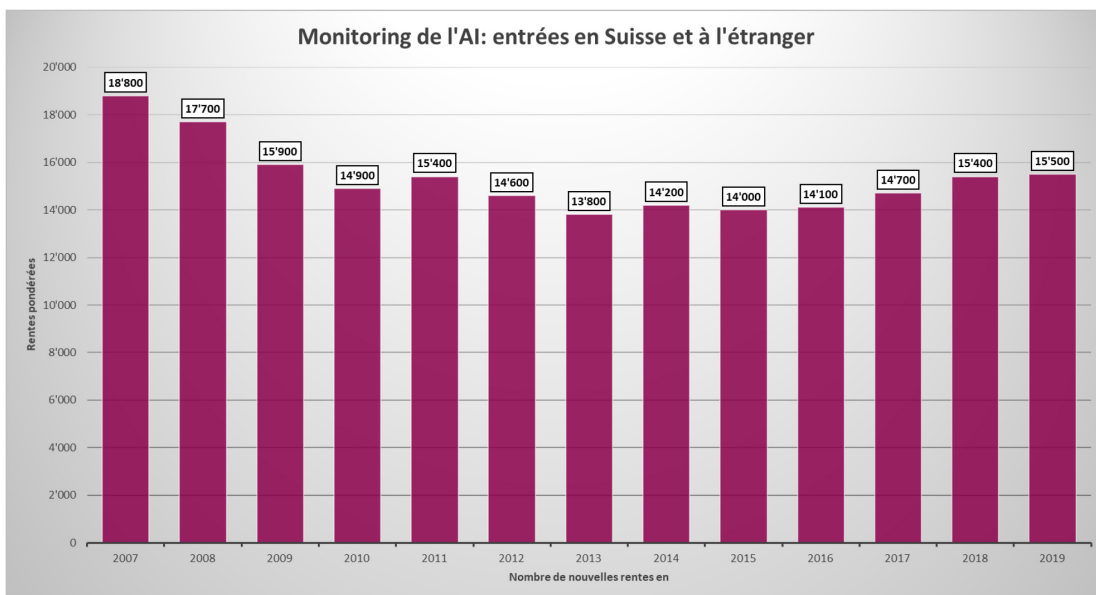
L'effectif des rentes pondérées se stabilise progressivement

En 2019, le nombre de rentes en cours (en Suisse et à l'étranger) a baissé de 600, soit 0,3 %, pour s'établir à 215 600. L'effectif des rentes en cours, soit le solde des nouvelles rentes et des rentes supprimées, a diminué de 41 900 rentes pondérées (- 16,3 %) depuis janvier 2006, date à laquelle il avait atteint son plus haut niveau. La baisse enregistrée depuis janvier 2008 (entrée en vigueur de la 5^e révision de l'AI) est de 14,7 %. Comme on l'attendait, l'effectif des rentes, qui détermine l'évolution des coûts supportés par l'AI à ce titre, semble se stabiliser peu à peu.

Conséquences financières

La 4^e révision de l'AI et la création des services médicaux régionaux ont permis de faire baisser régulièrement le taux de nouvelles rentes depuis 2004. La 5^e révision, entrée en vigueur en 2008, a encore accentué ce recul. Cette évolution a sensiblement contribué à réduire le déficit annuel de l'assurance, qui est passé de 1,7 milliard de francs (plus haut niveau atteint en 2005) à 1 milliard en 2010.

Ce déficit a été compensé de 2011 à 2017 par le financement additionnel issu d'une augmentation temporaire de la TVA, qui se montait à environ 1 milliard de francs par année. Durant cette période, l'AI a remboursé quelque 4,7 des 15 milliards de francs de sa dette envers le Fonds de compensation de l'AVS. En 2019, le résultat de répartition de l'AI a été légèrement négatif, affichant - 383 millions de francs, pour des dépenses totales de 9,5 milliards de francs. Ce déficit dépasse d'environ 160 millions de francs le montant prévu au budget (226 millions), différence qui a pu être compensée par le bon résultat des placements. Le résultat de répartition est le solde des recettes et des dépenses de l'assurance, qui ne tient pas compte du produit des placements sur le marché financier. En 2019, le produit des placements du Fonds de compensation de l'AI s'est monté à 407 millions de francs. En moyenne à long terme, le résultat des placements du Fonds de compensation de l'AI correspond aux hypothèses retenues pour le budget de l'AI.



Versions linguistiques de ce document

Deutsche Version «Anzahl IV-Neurenten weiterhin tief»

Versione italiana «Il numero delle nuove rendite AI rimane basso»

Contact

Office fédéral des assurances sociales OFAS

Communication

+41 58 462 77 11

kommunikation@bsv.admin.ch

Secteur Données de base et analyses

+41 58 462 91 02

sekretariat.MASS@bsv.admin.ch